



# DOSSIER D'INSCRIPTION ET REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

## Année 2020-2021

Champagnier, le 20 juillet 2020

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

La commune a le plaisir de vous transmettre le dossier d'inscription aux services périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2020/2021, comprenant :

- L'accueil périscolaire du matin (7h30-8h30) ;
- la pause méridienne (11h30-13h30) ;
- l'accueil périscolaire du soir (16h30-18h30) ;
  - 1ère tranche : 16h30-17h30
  - 2<sup>ème</sup> tranche : 17h30-18h30
- l'accueil de loisirs (ALSH) du mercredi (8h-18h);
- l'accueil de loisirs (ALSH) pendant les vacances scolaires (8h-18h)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire	Périscolaire	/ / / / /	Périscolaire	Périscolaire
Ecole	Ecole	Accueil de loisirs 3 / 11 ans (8h-18h)	Ecole	Ecole
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
Périscolaire	Périscolaire		/ / / / /	Périscolaire

Pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et mois d'août), la commune de Champagnier propose un accueil de loisirs du lundi au vendredi de 8h00 à 18h.

Vous trouverez ci-joint l'intégralité du dossier d'inscription. Nous vous remercions de le retourner avec vos choix **au plus tard le vendredi 22 août à la mairie.**

Nous vous souhaitons un bel été et serons heureux de vous retrouver l'année prochaine.

Monsieur le Maire de Champagnier,  
Monsieur Florent CHOLAT

Les services pause méridienne, périscolaire du matin, du soir, accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires s'adressent aux enfants de 3 à 11 ans. Ils s'intègrent dans le Projet éducatif territorial (PEDT) qui vise à mobiliser l'ensemble des ressources du territoire afin d'assurer la continuité éducative et le bien-être de l'enfant.

Ils fonctionnent conformément :

- à l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile (PMI) concernant l'accueil des moins de 6 ans ;
- à l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- aux dispositions du présent règlement.

## ORGANISME ORGANISATEUR

### Commune de Champagnier

Adresse	Mairie Place de l'Eglise 38800 CHAMPAGNIER
	04 76 98 08 83
Email	<a href="mailto:mairie@champagnier.fr">mairie@champagnier.fr</a>
Horaires d'ouverture	lundi de 15h à 19h mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour l'année 2020/2021 s'effectuent par dossier (accompagné des pièces justificatives) téléchargeable sur le site <http://champagnier.issila.com/> et devra être déposé au plus tard pour **le vendredi 22 août** à la Mairie de Champagnier ou envoyé par mail à l'adresse suivante [enfance.jeunesse@champagnier.fr](mailto:enfance.jeunesse@champagnier.fr). Les documents ne sont valables qu'une année scolaire. Il faut donc expressément faire la démarche de renouvellement chaque fin d'année scolaire pour l'année suivante. **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

Merci d'y porter une attention particulière.

### Liste des documents à fournir à l'inscription

- Le dossier d'inscription aux services scolaires et périscolaires 2020/2021 ;
- Une photo d'identité récente ;
- Fiche sanitaire dûment remplie et photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations) ;  
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication ;
- Attestation de l'assurance en responsabilité civile ;
- Attestation CAF (nom, n° d'allocataire et justificatif du quotient familial) ou avis d'imposition\* ;
- En cas de divorce, copie du jugement donnant la garde de l'enfant ;
- En cas d'allergie, copie du document de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ;
- En cas de première inscription ou de changement d'adresse, justificatif de domicile.

\*Sans présentation de ce(s) document(s), le tarif du plus haut quotient sera appliqué.

### Acceptation du règlement intérieur

Pour que l'accueil de votre enfant se déroule dans un climat de confiance, de compréhension et de disponibilité, nous vous demandons de respecter le présent règlement (disponible après délibération du conseil municipal du 31 août 2020).

### Modification et validation des données

Avant la rentrée, les parents doivent **vérifier les informations en ligne sur le site : <http://champagnier.issila.com/>, modifier directement toute information erronée pouvant être modifiée et avertir la commune pour toute modification nécessitant l'intervention du service administratif.**

En cours d'année, les parents informeront par écrit la commune de tous les changements susceptibles d'entraîner une modification de la fiche d'inscription.

### Tarifcation

Les tarifs des différentes prestations municipales sont fixés par délibération du conseil municipal. Les tarifs sont établis en fonction des ressources financières de la famille selon le quotient familial (QF CAF ou autre régime) et selon la formule municipale de calcul en vigueur. Sans justification des revenus (QF ou avis d'imposition), les prestations seront facturées au prix maximum des tarifs en vigueur.